

il les avait amplement étudiés et en avait discerné les subtilités; il n'était rien (dans ces écrits) qu'il n'eût pénétré et embrassé. Pendant longtemps il fréquenta l'école supérieure; d'une façon insondable il était élevé et grave; il est peu d'hommes qui auraient pu lui être comparés. Dans le temps que lui laissèrent ses études, il remplit des fonctions publiques¹; il fut (successivement), dans la province, chou-tso, puis dans la commanderie, ts'ao-che, tchou-pou, tou-yeou (maître de poste), wou-kouan-yuan, kong-ts'ao, cheou-ts'ong-che. Quand il eut atteint l'âge de trente-six ans, le gouverneur Ts'ai², originaire de Jou-nan³, le remarqua et le recommanda pour sa piété filiale et pour son intégrité. (Il fut nommé au grade de) lang-tchong, puis fut promu au poste de tche-kin-wou-tch'eng⁴. Lorsque survint la mort de l'empereur Hiao Houan⁵ (167 p. C.), il monta la garde à (la porte) Hiuan-wou⁶. Accablé de chagrin et d'affliction, il fut en outre atteint par une mauvaise influence; il tomba malade et rendit l'âme; ○○○○.

L'honorable défunt était le second fils de l'adjoint au gouverneur de la

xième siècle de notre ère; elle comprend le *Hiao king* ou Livre canonique de la piété filiale, le *Louen yu* ou Entretiens de Confucius avec ses disciples, l'histoire des *Han* antérieurs par Pan Kou († 92 p. C.), les Mémoires historiques de *Sseu-ma Ts'ien*, le *Tso tchouan* ou commentaire du *Tch'ouen ts'ieou* de Confucius attribué à Tso K'ieou-ming, enfin le *Kouo yu* ou recueil des discours classés par royaumes.

1. La phrase 學優則仕 est la contrepartie de la phrase du *Louen yu* (xix, 13): 仕而優則學 « si, après avoir rempli les devoirs de sa charge, il a du temps de reste, alors il étudie ».

2. 蔡府君, le titre fou-kien est équivalent à celui de l'ai-cheou 太守, gouverneur de commanderie.

3. Le Jou-nan 汝南 était une commanderie dont le centre administratif se trouvait à 60 li au sud-est de la ville préfectorale actuelle de Jou-ning 汝寧, au sud de la province de Ho-nan.

4. Le fonctionnaire appelé tche-kin-wou 執金吾 avait la garde de l'extérieur du palais impérial, tandis que le fonctionnaire appelé wei-wei 衛尉 surveillait l'intérieur (*Heou Han chou*, chap. xxxvii, p. 1 r°). Le tche-kin-wou avait sous ses ordres un second 丞; c'est cette dernière fonction que

remplissait Wou Jong qui était tche-kin-wou tch'eng, c'est-à-dire second du tche-kin-wou. Le titre de tche-kin-wou fut institué en 104 av. J.-C. pour remplacer le titre de tchong-wei 中尉 qui datait de l'époque des Ts'in.

5. L'empereur Houan mourut le jour ting-tch'ou du douzième mois de la première année yong-k'ang (25 janv. 168 p. C.); il ne laissait pas de fils; on dut aller chercher dans le Ho-kien 河間 le prince qui fut l'empereur Ling 靈; le nouveau souverain ne put être intronisé que le jour keng-tseu du premier mois (17 fév. 168); pendant vingt-quatre jours, il n'y eut donc pas d'empereur; l'impératrice douairière exerça le gouvernement durant cet interrègne; mais, comme elle craignait qu'il n'y eût des troubles, elle prit des mesures de police extrêmement sévères. Wou Jong, en sa qualité de second du tche-kin-wou, se trouva ainsi surchargé de besogne; comme on était au gros de l'hiver, il ne put pas résister à tant de fatigues et contracta alors la maladie dont il mourut. La mort de Wou Jong doit vraisemblablement être rapportée au début de l'année 168.

6. Je suppose que le terme Hiuan-wou 玄武 désigne ici la porte de ce nom qui était une des trois portes du nord du palais méridional 南宮 à Lo-yang (cf. *Heou Han chou*, chap. xxxv, p. 4 r°).